



Rapport d'activité

2024



SOMMAIRE

Quelques faits marquants	3
ACTION+ en pratique	7
ACTION+ en chiffres	12
ACTION+ dans une logique partenariale	29
ACTION+ La suite ? Perspectives et conclusion	31

Quelques faits marquants

Le dispositif **ACTION+** poursuit son développement afin de rendre son action toujours plus pertinente : l'ambition de **permettre aux jeunes sortis d'un parcours de protection de poursuivre leurs engagements et de réaliser leurs projets**.

En 2024, de nouvelles démarches ont contribué à rendre notre **action plus qualitative** avec des **Résultats plutôt intéressants et prometteurs** :



Une collaboration plus active avec les Villages d'Enfants !



C'est le **nombre de jeunes rencontrés par les référents ACTION+ en 2024 avant leur sortie des Villages**, soit une progression de **55%**.

Tous sont âgés entre 17 et 20 ans et sont sous la responsabilité des établissements. Après une montée en charge en 2023, cette nouvelle progression montre une collaboration significative qui crée les conditions d'un premier contact entre le jeune sortant et le référent du dispositif. Les « anciens » témoignent d'un RDV important qui vient sécuriser leur départ et apporter énormément de sérénité. Ainsi la mobilisation est rendue possible, les engagements maintenus et beaucoup de difficultés évitées. Pour la première fois, nous avons renforcé nos actions de prévention en mettant en œuvre des rencontres collectives en direction des jeunes âgés de 16 ans avec l'idée de repérer, d'être repérés plus en amont et de permettre plus de sérénité au moment de la première rencontre individuelle. Ainsi, une dizaine de rencontres ont eu lieu, réunissant au total une quarantaine de jeunes.

Une démarche de mesure d'impact social du dispositif ACTION+ aboutie !

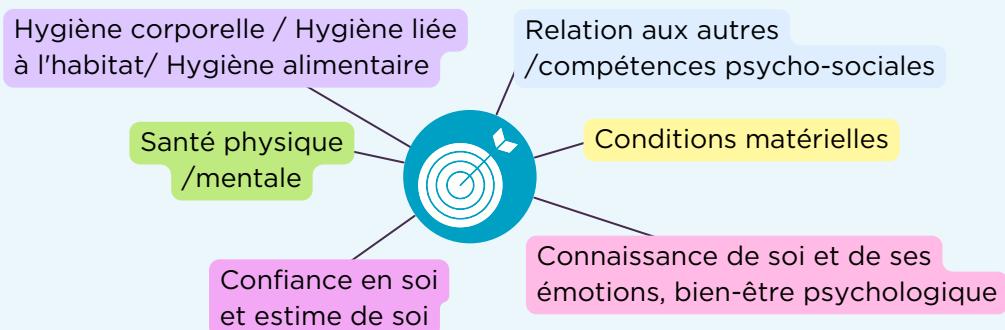
En **octobre 2021**, des professionnels de la Fondation dont 2 membres du dispositif ACTION+ se sont formés aux **démarches d'évaluation d'impact social** dans l'optique de s'approprier les notions les méthodes déployables dans notre champ d'action.

En **juin 2022**, le choix d'une méthode dite intersubjective fait l'unanimité, car c'est celle qui intègre une évaluation partagée entre le professionnel accompagnant et la personne accompagnée. Un outil est alors construit puis testé en condition réelle sur deux périodes à intervalle de 8 mois.

43
volontaires

C'est le nombre de personnes qui se sont portées volontaires pour vivre cette expérience basée sur des entretiens.

6 dimensions abordées



Les résultats montrent des **évolutions significatives sur l'ensemble des dimensions** à l'exception de celle qui concerne la connaissance de soi et de ses émotions. L'intervalle entre 2 entretiens (de 6 à 8 mois) s'avère suffisant pour mesurer des évolutions notamment quant aux conditions matérielles, l'hygiène et les compétences psychosociales. En revanche sur les autres aspects, une période d'au moins 12 mois serait nécessaire pour permettre une évolution.

Globalement, les personnes évaluées portent un regard assez optimiste sur leur situation sans pour autant compromettre des échanges intéressants avec les référents ACTION+ amenant plus d'objectivité.

En conclusion, cet exercice accompagné par le cabinet KIMSO a **mis en évidence l'utilité sociale du dispositif**. Des améliorations seront malgré tout nécessaires avant de déployer cet outil, notamment en réduisant les nuances dans les cotations et en changeant certaines formulations liées à l'hygiène et la santé.

Une dynamique partenariale renforcée !

En 2024, le travail partenarial n'a cessé de grandir dans le seul but de viser l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes. Cet engagement commun avec une **dizaine d'entreprises** a permis une nouvelle fois de créer des opportunités concrètes, particulièrement sur le front de l'emploi, de la formation et de la mobilité.



A titre d'exemples, 2 jeunes ont été formés par le groupe des Mousquetaires dans le domaine de la grande distribution (Intermarché, Netto...) et 2 autres par le groupe Twelve dans le secteur du consulting.

L'augmentation du nombre d'entreprises partenaires a permis de diversifier les opportunités pour les jeunes. En 2024, le développement partenarial s'est inscrit prioritairement dans la recherche d'entreprises dont le maillage territorial correspondant à celui de la Fondation ACTION ENFANCE : le but étant de créer une plus grande proximité avec les lieux de résidence des personnes accompagnées. C'est dans ce contexte que le groupe AXA France ou ACACOMIA ont rejoint notre aventure.

L'accompagnement des mineurs !



Alors que le dispositif ACTION+ a été pensé pour accompagner des adultes et principalement des jeunes adultes, les référents ont malgré tout été sollicités pour accompagner **7 mineurs** dans l'urgence par les établissements, les familles et même les autorités.

Ils ont entre 15 ans et 17 ans, ont quitté l'ASE dans le cadre d'un retour en famille ou pour une prise en charge rendue impossible par l'adoption de conduites à risque ou des comportements violents. En 2024, 6 d'entre eux ont mobilisé le dispositif nécessitant une intervention socio-éducative bien particulière du fait de leurs conditions de vie.

Socialement exclus, le processus de marginalisation s'enclenche, se caractérisant par un éloignement des dispositifs classiques d'insertion. Notre approche basée notamment sur le respect d'un lien inconditionnel et sur la libre collaboration finit par les séduire en laissant place à une relation de confiance. La négociation d'un projet personnalisé est alors possible avec l'objectif de **rompre avec l'errance**. Des situations énergivores et chronophages, qui demandent aux référents de penser une stratégie d'intervention éducative loin des logiques institutionnelles habituelles. Ainsi, trois d'entre eux ont pu retrouver le chemin de la formation, et une jeune fille accepté d'être accompagné via le soin. Retour vers contrat jeune majeur / droit au retour ?

Des anciens expérimentent !

5 anciens jeunes intégrés dans nos instances

Si le comité des anciens continue à contribuer activement aux réflexions relatives aux orientations stratégiques de la Fondation, désormais il est question d'une déclinaison plus territoriale. Pour la première fois, nous avons initié une collaboration entre « anciens » et professionnels des établissements dans une logique d'amélioration continue.

En effet, la direction du Village Ballancourt-le Phare s'est portée candidate pour expérimenter une contribution de deux personnes (ex-enfants placés) au sein de leur **Comité de pilotage qualité**. Cette initiative a été saluée de part et d'autre, soulignant l'apport d'un regard complémentaire à celui des travailleurs sociaux sur des sujets de la vie quotidienne.



Dans la même logique, le **Comité d'éthique** de la Fondation, créé en 2024, a intégré un **collège des personnes accompagnées** représenté par 2 membres (2 anciens) pour traiter les saisines des Villages : la laïcité et les pratiques religieuses, l'accompagnement de la transidentité et l'accompagnement des enfants et des jeunes dans l'usage de leur téléphone et des réseaux sociaux notamment dans la mise en danger.

Fort de ces expériences, une expérimentation élargie à d'autres Villages de la Fondation ou d'autres instances est envisagée !

Une mise en mouvement des jeunes plus soutenue !

Les référents sont confrontés au quotidien à des situations de précarité les amenant à trouver des solutions d'urgence, au risque d'intervenir en sauveur. Le travail d'équipe et les formations collectives ont aidé ces professionnels à prendre du recul et résister à « l'offre clé en main » au profit d'une approche qui crée les conditions d'un **véritable processus de responsabilité et d'autonomie**. Renforcés par l'adoption d'une **approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées**, les référents se sont davantage positionnés comme des facilitateurs du changement.

En octobre dernier, la moitié de l'équipe ACTION+ a été initiée à l'approche dite **DPA-PC** (Développement du Pouvoir d'Agir, des Personnes et des Collectivités) leur permettant d'acquérir une méthode et des outils dans une logique de co-construction. Les autres membres de l'équipe seront formés en 2025.



ACTION⁺

en pratique

Un dispositif d'utilité sociale

Notre mission

Le dispositif ACTION+ permet à des personnes majeures, ayant grandi dans un Village d'Enfants et d'Adolescents de la Fondation ACTION ENFANCE, de bénéficier d'un accompagnement social afin qu'elles puissent trouver une place de citoyen-acteur dans la société.

Ainsi, les professionnel.le.s du dispositif ont pour objectifs de :

- ✓ Prévenir les situations de marginalisation
- ✓ Faciliter l'inscription des personnes dans une dynamique d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle

Ces missions se construisent sur des principes d'intervention : un lien inconditionnel, une confidentialité, une libre collaboration, une non-institutionnalisation. Elles s'appuient aussi sur une méthodologie d'actions basée sur l'accompagnement individuel dans lequel le bénéficiaire devient acteur. Enfin, le développement et la mobilisation des compétences des bénéficiaires ainsi que la recherche permanente des complémentarités pertinentes à l'évolution de la situation, garantissent un processus d'autonomie efficace.

Une logique d'intervention innovante

Nos 4 principes fondamentaux

ACTION+ se distingue de l'ensemble des interventions sociales et éducatives proposées à la Fondation par une démarche singulière axée sur le « aller vers » nécessitant le respect de quatre principes fondamentaux :

Respect d'un lien inconditionnel

ce principe réside dans notre volonté de ne pas soumettre un lien et une première adhésion à une quelconque condition qui viendrait compromettre une rencontre entre le référent ACTION+ et le potentiel bénéficiaire majeur

Non institutionnalisation des actions

ACTION+ n'a pas vocation à devenir « une institution sociale » mais au contraire de favoriser tout ce qui peut concourir à sa disparition pour non-nécessité.

c'est l'idée d'une adhésion libre pour aider le bénéficiaire à rester ou à devenir acteur de sa vie en ayant la capacité de faire des choix. Cette relation de nature socio-éducative devient contractuelle sans agir pour autant dans le cadre d'une décision administrative ou judiciaire. Elle implique les notions de rencontre, de temps et de confiance à la mise en place de tout projet d'accompagnement personnalisé.

Respect d'une libre collaboration

Cela exige des professionnels de construire un pacte de confiance et de sécurité avec la personne qui va se confier. En garantissant que les informations resteront confidentielles, le référent du dispositif ACTION+ pourra instaurer un climat de confiance et engager un dialogue en toute sécurité.

Respect de la confidentialité

Nos principes méthodologiques d'action

Ils ont vocation à donner des repères méthodologiques aux professionnels du dispositif ACTION+ afin qu'ils puissent intervenir dans le respect d'une culture commune et d'un positionnement éthique. La prise en compte des attentes et des projets du jeune majeur sous l'angle des RBPP* ainsi que l'évaluation interdisciplinaire de sa situation constitueront des repères communs dans l'élaboration d'un projet adapté et personnalisé. Ainsi les premiers repères donnent lieu aux principes suivants :

La personne actrice de son projet

établir une démarche mettant en œuvre des actions à caractère social et éducatif se construit d'abord avec la personne accompagnée. C'est l'aider à se prendre en main, en faisant le pari qu'il existe chez chacun, des potentialités à éveiller, des compétences à mobiliser et à activer.

Un accompagnement au seuil d'exigence variable

la proposition d'un accompagnement tient compte de leurs problématiques. Pour autant, notre approche nous invite à identifier les forces et les potentiels chez les bénéficiaires constituant ainsi des leviers mobilisables. Respecter cette démarche participe à créer une condition importante pour une insertion durable.

Une veille au service des bénéficiaires

les acteurs d'ACTION+ sont tenus par leur mission d'être informés sur l'évolution des dispositifs locaux. Être en veille, c'est apporter la garantie d'une information sans cesse actualisée et utile pour permettre à la personne de se saisir des bons outils, au bon endroit.

Une inscription dans le partenariat local

le référent ACTION+ s'inscrit dans une logique partenariale. Nous facilitons ainsi l'intégration des personnes dans les structures de droit commun par une action à deux niveaux :

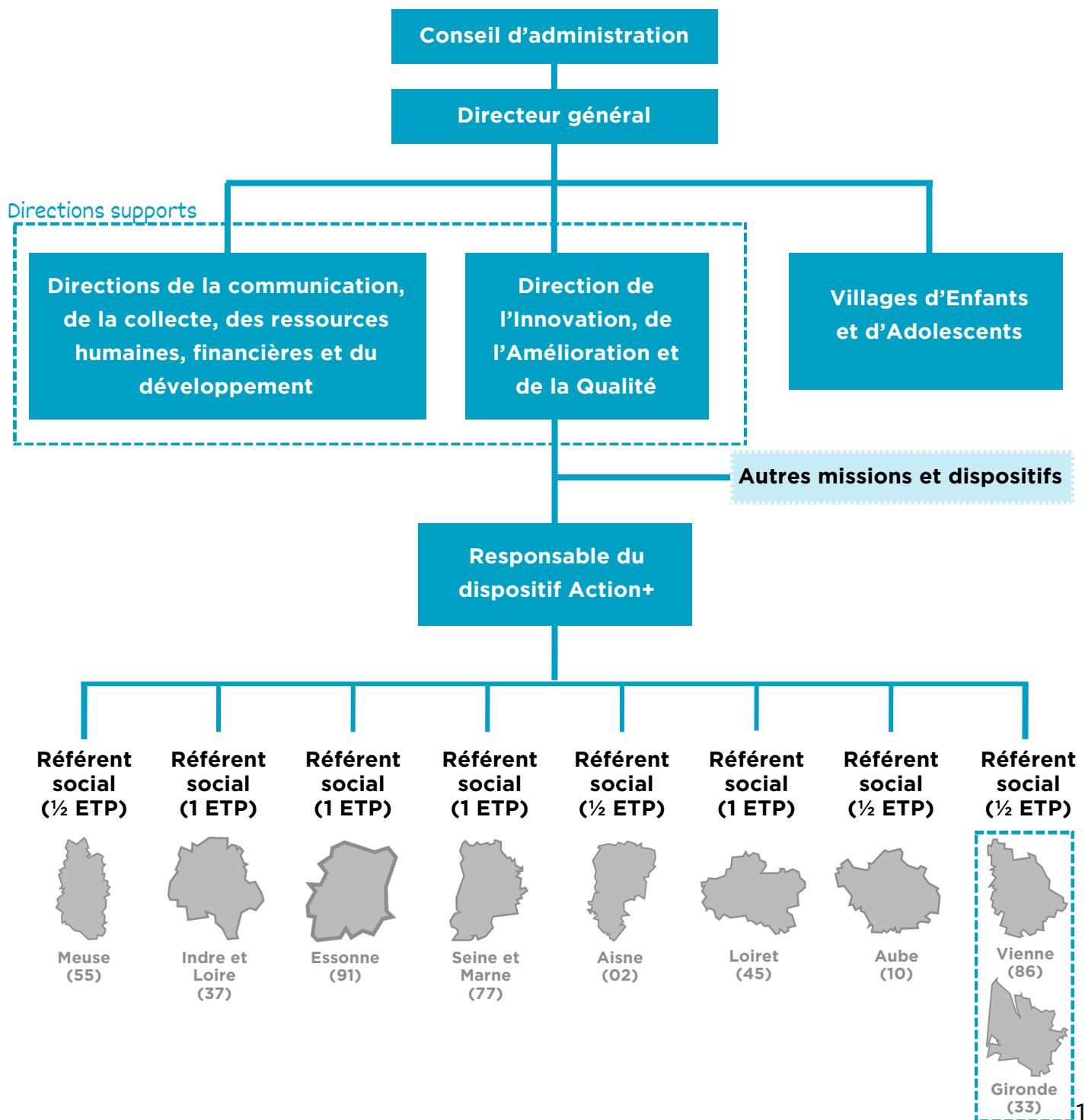
- Action auprès des personnes pour permettre leur insertion.
- Action auprès des structures pour faciliter leur adaptation.

Par cette démarche, nous mobilisons des compétences interdisciplinaires au service d'une situation de façon à mieux prévenir l'exclusion sociale, faciliter la promotion et l'insertion des personnes.

*RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé

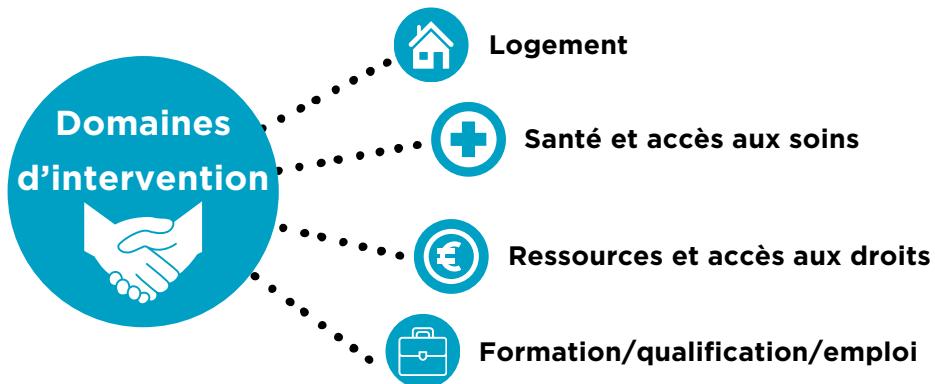
Notre organisation

Le dispositif dépend hiérarchiquement de la Direction de l'Innovation et de l'Amélioration de la Qualité (DIAQ) et s'organise dans **neuf départements** où la Fondation agit dans le champ de la protection de l'enfance par la voie de ses Villages d'Enfants et d'Adolescents. Ces départements aux politiques sociales différentes et aux ressources économiques variées nous conduisent à penser notre service dans une **logique de territoire** afin que les ressources deviennent des opportunités et que les contraintes soient dépassées par un **travail partenarial local**. Par son organisation, le dispositif ACTION+ joue la carte d'une proximité relationnelle importante.



Nos principaux domaines d'intervention

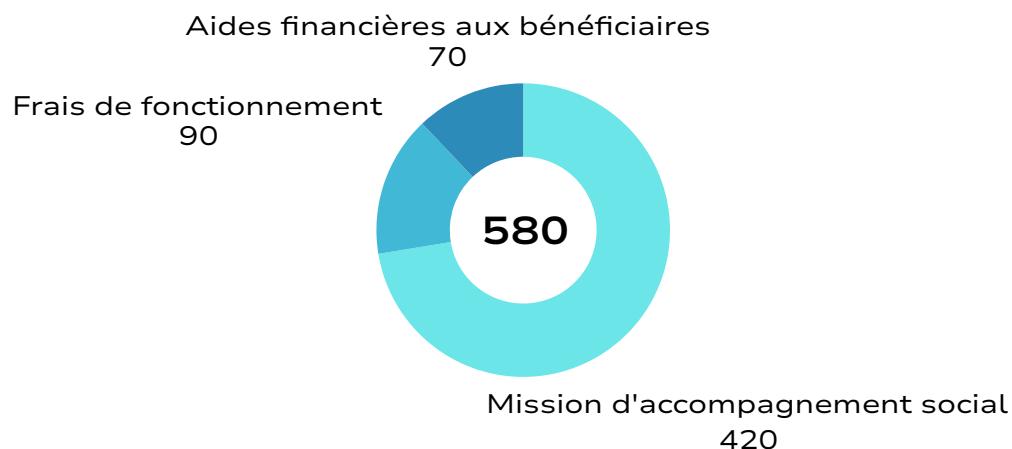
Pour mener cette mission, les référents sociaux ont principalement agi sur **4 axes d'accompagnement** référencés dans le schéma ci-dessous :



Si l'accès au logement, la mobilisation de ressources ou encore l'élaboration d'un parcours professionnel constituent des préoccupations importantes, le référent crée les conditions d'une **dynamique vertueuse**, travaille sur les questions de réassurance, de motivation et de bien-être. Parfois, la préservation du lien non formalisé, rendue possible par la proximité des référents, suffit pour **sécuriser le parcours et prévenir des situations plus délicates**.

Notre budget prévisionnel

Budget annuel du dispositif ACTION+ (en milliers d'euros)



Pour permettre son déploiement, le dispositif ACTION+ bénéficie d'un budget prévisionnel de **580 000 euros financé grâce à la générosité de nos fidèles donateurs et partenaires privés**. Celui-ci couvre la masse salariale nécessaire à l'accompagnement social des personnes, les charges liées au fonctionnement du dispositif et enfin les aides financières destinées à l'évolution des situations des bénéficiaires. En effet, à défaut de trouver des solutions dans les services de droit commun, une enveloppe de 70 000 euros est consacrée aux aides financières directes permettant un parcours socio-professionnel plus sûre et dynamique.

ACTION⁺

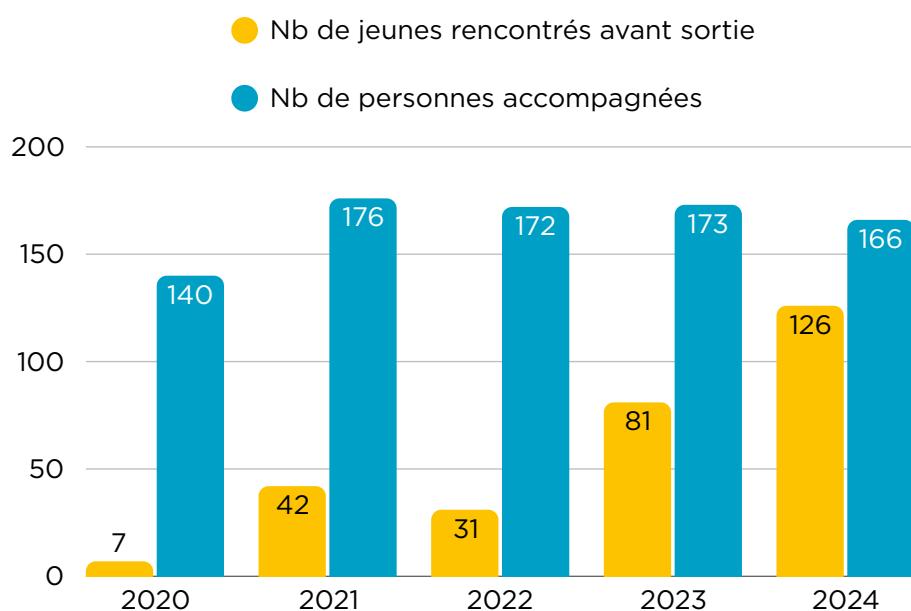
en chiffres

Qui sont-ils ?

■ Le travail de prévention

Le travail de prévention n'a cessé de se développer ces dernières années. Désormais, les jeunes âgés de 16 ans sont aussi concernés par une **action d'informations collective** en présence d'un référent ACTION+ et de leurs éducateurs familiaux. Ainsi, les jeunes commencent à repérer le dispositif dès 16 ans, puis sont rencontrés individuellement à 17 ans, et finalement rappelés à leur sortie pour prendre de leurs nouvelles. Cet enchaînement d'actions vise à établir un **lien de confiance**, première étape pour permettre aux jeunes d'affronter leur réalité le plus sereinement possible. Le graphique ci-dessous met notamment en lumière l'évolution importante du nombre de jeunes rencontrés **avant leur départ du Village**, en vue de l'entrée dans la vie adulte.

■ Personnes rencontrées par les référents du dispositif ACTION+



Les référents ont connu une activité très importante en rencontrant **126 jeunes** contre 81 en 2023 soit une **progression de 55,5%**. Des éducateurs familiaux y voient déjà un premier effet, celui d'une mobilisation accrue du jeune pour préparer son entrée dans la vie d'adulte.

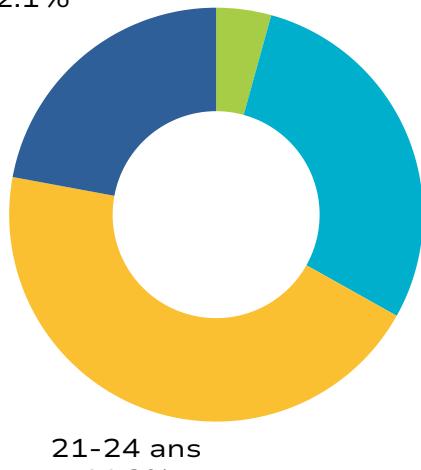
■ Le travail d'accompagnement

Les référents du dispositif ACTION+ ont accompagné **164 personnes en 2024** soit une variation à la baisse d'environ 5,4 %. Parmi ces personnes, 61 ont sollicité le dispositif pour la première fois soit un **taux de renouvellement de 37,2 %**, bien supérieur aux autres années.

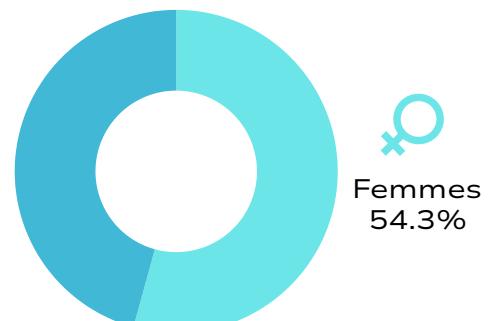
■ Caractéristiques générales des personnes accompagnées

La part des personnes âgées **de 21 ans à 24 ans** reste importante, représentant ainsi le public majoritaire du dispositif ACTION+. Beaucoup connaissent ou ont connu une fin de leur contrat jeune majeur (CJM ou APJM) alors que les engagements nécessitant un appui se poursuivent. La deuxième raison réside dans l'allongement de la durée d'accompagnement des personnes en situation d'errance, d'addiction ou présentant des troubles de santé mentale.

Plus de 25 ans 22.1%



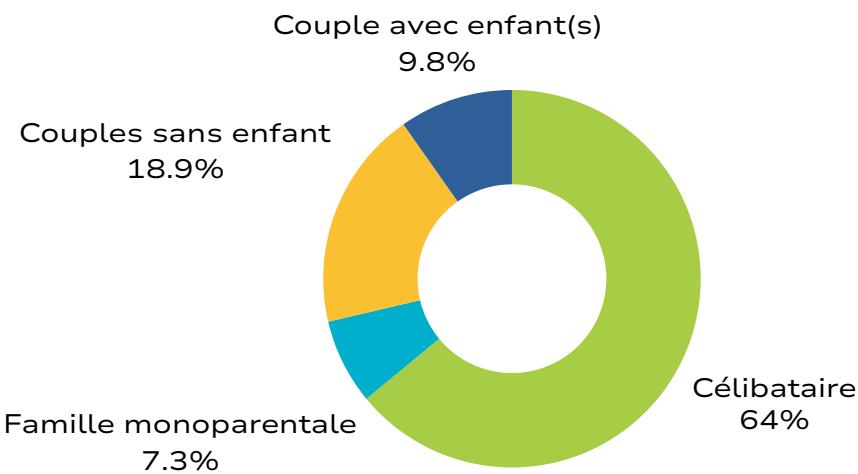
♂
Hommes
45.7%



En 2024, le dispositif a connu une mobilisation exceptionnelle de 7 mineurs en situation d'errance. Une **mobilisation dans l'urgence** soit après un retour en famille non concluant soit parce que la prise en charge « classique » a été rendue impossible. Les conduites à risque et les comportements inadaptés ont mis ces jeunes en marge de la société, se retrouvant à errer les rues.

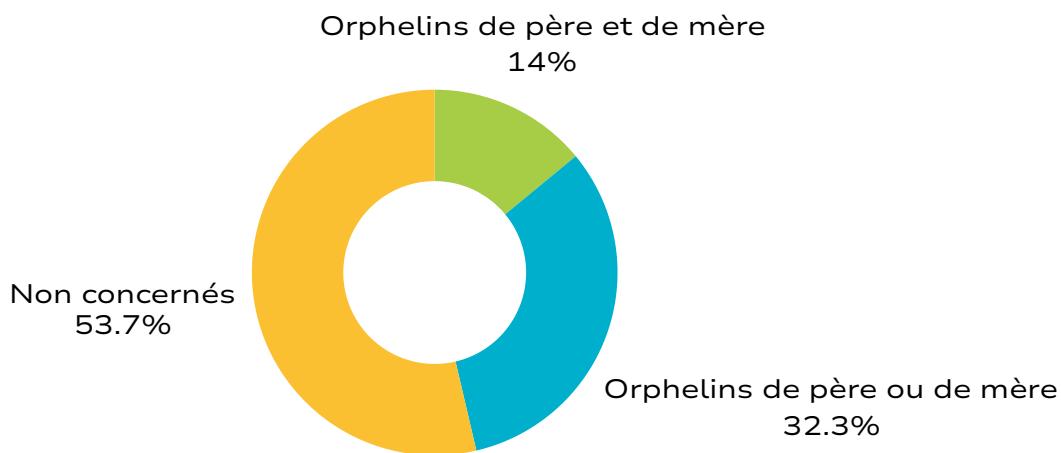
Les référents redoutent à juste titre ces situations car ils n'ont pas légitimité à intervenir dans un périmètre qui relève de la protection de l'enfance. Néanmoins, le mode opératoire des référents ACTION+ ne renvoie pas les contraintes des structures et crée plus facilement les conditions d'une relation de confiance nécessaire pour **rompre avec le processus de marginalité**.

■ Répartition des bénéficiaires selon la structure familiale



Près de 64% des bénéficiaires sont en situation de célibat. Les familles monoparentales et les couples avec enfants représentent 17% des personnes soit une baisse de 4% par rapport à 2023. 7 jeunes parents ont demandé un **soutien dans leur fonction parentale**. Le développement de leurs compétences reste l'axe majeur de l'accompagnement. D'autres vivent des situations de violences conjugales parfois en présence de leurs enfants nécessitant l'intervention des autorités. Dans ces cas, la relation de confiance nous amène plus sereinement à susciter l'adhésion des parents pour accepter une assistance éducative.

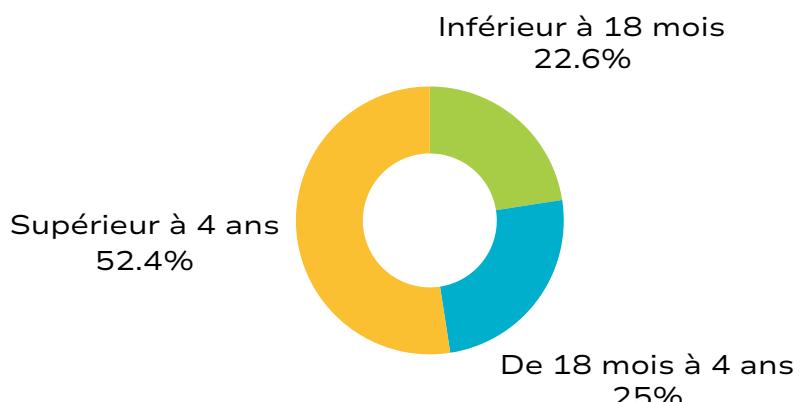
■ Proportion d'orphelins parmi les personnes accompagnées



Selon une enquête de l'Institut national d'études démographiques (INED) réalisée en 2015, être orphelin parmi la population générale pour un jeune adulte âgé entre 18 ans et 24 ans est une situation rare. En effet 7,2 % d'entre eux seraient orphelins au moins du père ou de la mère voire des deux parents. En 2024, 46 % des personnes accompagnées par ACTION+ connaissent cette même situation.

Durée de placement au sein de la Fondation ACTION ENFANCE

Selon la Direction des Recherches, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), la durée moyenne de placement, toutes structures confondues, était de **13 mois en 2016**. Celle-ci passe à **61 mois (5 ans)** lorsqu'il s'agit des Villages d'Enfants et d'Adolescents.

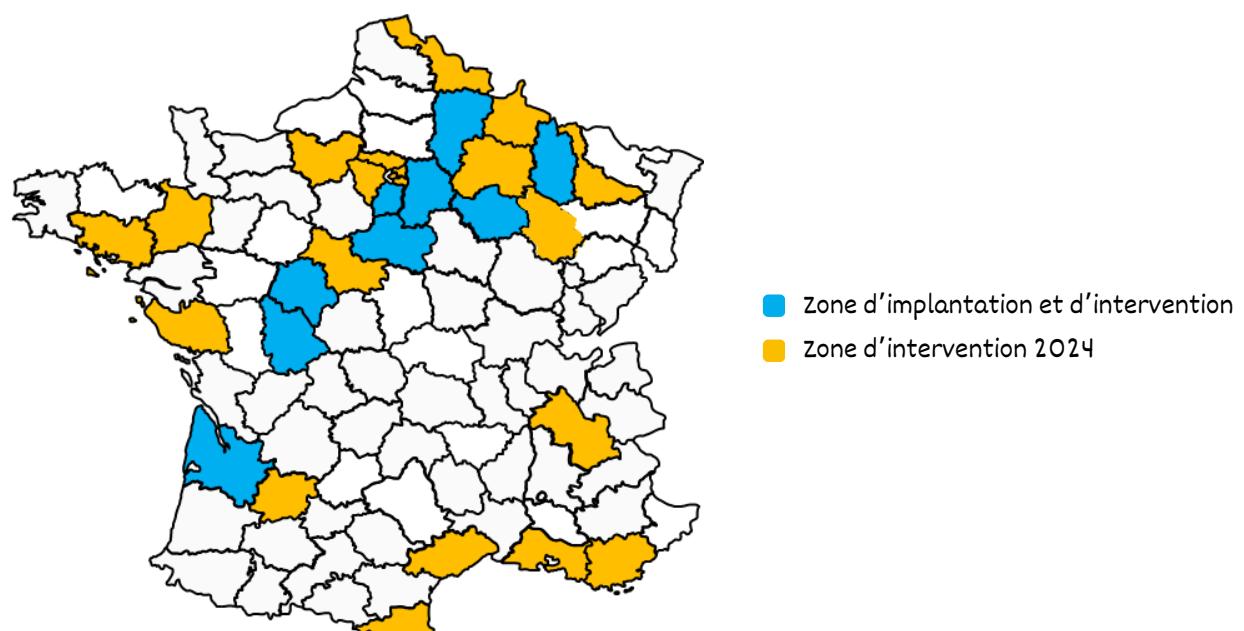


En 2024, **52 % des personnes accompagnées ont connu une situation de placement au sein de la Fondation ACTION ENFANCE supérieur à 4 ans**. Cette durée moyenne est portée 6,8 ans lorsqu'on se concentre exclusivement sur le seul mode d'accueil en Village d'Enfants et d'Adolescents.

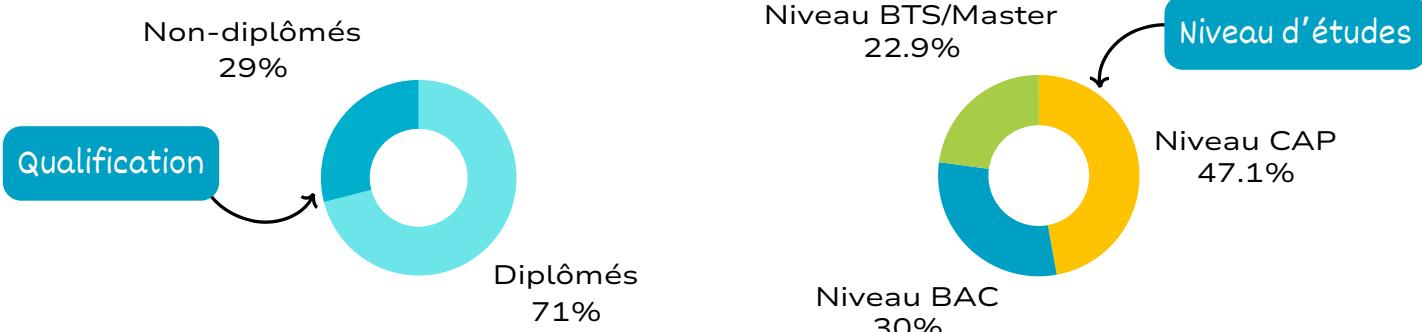
Les départements de résidence des bénéficiaires

32 situations dans 21 autres départements

En 2024, 19,5% des bénéficiaires habitent en dehors des territoires d'implantation du dispositif soit une progression de 3,3%, caractérisés ci-dessous en jaune. Pour une majorité d'entre eux, le lieu de résidence se situe dans la **région parisienne permettant un accompagnement de proximité** (par les référents franciliens). Pour d'autres, plus éloignés, les référents ont opté pour des suivis à distance comportant principalement **du conseil et du soutien moral**. Cinq situations ont nécessité l'appui d'un ou plusieurs travailleurs sociaux locaux pour aider au dépassement de difficultés liées principalement au logement et à l'emploi.



Niveaux de qualification des personnes accompagnées



Certains ont connu un parcours scolaire difficile, notamment chez les personnes qui **cumulent les difficultés familiales et une forme de handicap**. Elles sont majoritairement représentées parmi les non diplômés. D'autres ont connu des échecs, une déscolarisation parfois très précoce. Malgré tout, les 2/3 sont diplômés le sont souvent faiblement sans pour autant compromettre l'insertion notamment dans les secteurs d'activité en tension tels que la logistique, l'industrie ou encore la restauration. Il n'est pas rare de voir des jeunes davantage mobilisés dans leur scolarité une fois le référent ACTION+ rencontré. Certains jeunes y voient même un véritable appui et s'inscrivent ou se réinscrivent bien volontiers dans une logique projective.

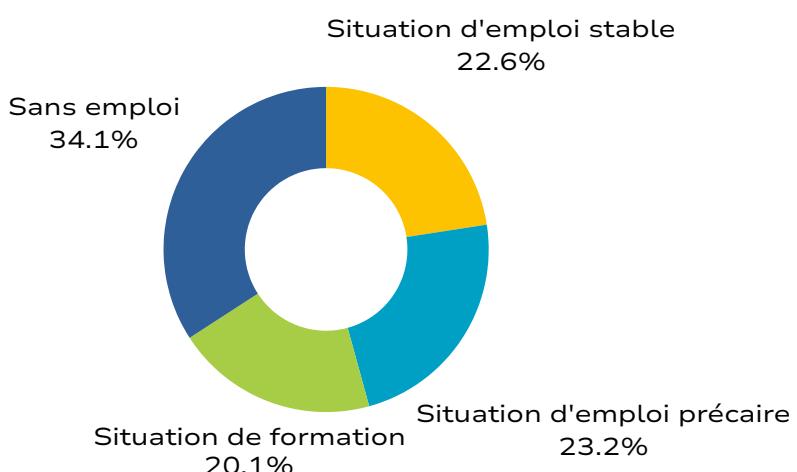
Situation professionnelle ou scolaire des personnes accompagnées

66 % des personnes accompagnées sont en situation d'emploi ou de formation

beaucoup d'entre elles ont alterné emploi, chômage et inactivité. Dans ce domaine, l'accompagnement est relativement long et nécessite surtout de **créer les conditions d'une mobilisation** importante du jeune.

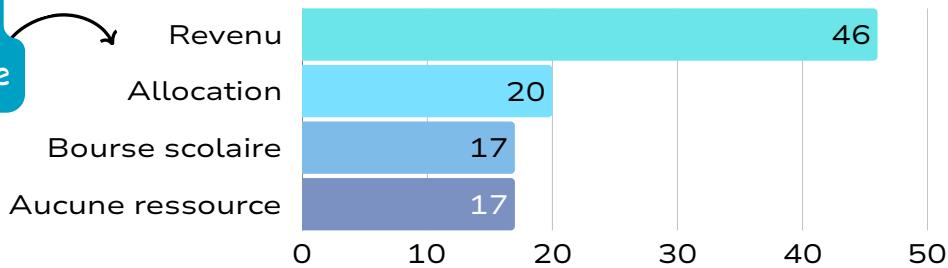
34 % des personnes sont éloignées de l'emploi

Ce chiffre est **en hausse de 2,7%**. Certaines d'entre-elles ont été accompagnées par les référents depuis plus de deux ans, sans pour autant permettre une **insertion professionnelle durable**. Bien souvent, les freins sont en lien avec des problématiques administratives, de santé ou encore un quotidien peu compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle. Les jeunes majeurs étrangers en situation d'isolement, les personnes en situation de handicap mental ou d'addiction, les jeunes mères isolées, les jeunes en situation d'errance, les jeunes aux compétences psychosociales faibles sont autant de situations nécessitant un **accompagnement plus renforcé et spécialisé pour développer leur employabilité**. **En 2024, des ateliers de réflexion ont été créés pour penser la mobilisation des jeunes les plus éloignés du champ de l'insertion**.



Situation financière des personnes accompagnées

Proportion de jeunes concernés par type de ressources perçus



« L'autonomie financière », somme toute relative, passe par l'emploi ou par les allocations publiques. Sans surprise, et déjà observé les années précédentes, les personnes plus en difficulté sur cet aspect sont les jeunes majeurs sortants d'une situation de placement ainsi que les majeurs isolés étrangers.

46% des personnes qui ont mobilisé ACTION+ perçoivent des revenus provenant du travail

20% bénéficient d'allocation en tout genre

17% perçoivent une bourse scolaire au titre de leurs études

Globalement les chiffres sont **relativement stables** sauf pour les bourses d'études qui connaissent une augmentation d'environ 4%.

17% des personnes sont sans aucune ressource

Un chiffre en **net recul de 9%**. Le public concerné est souvent très jeune ou sans ouverture de droit possible dans l'immédiat. Les dispositifs tels que le service civique ou encore l'EPIDE sont encore méconnus des jeunes et parfois des équipes éducatives elles-mêmes, orientant par défaut vers le classique contrat jeune majeur perçu comme la suite logique d'un parcours de placement.

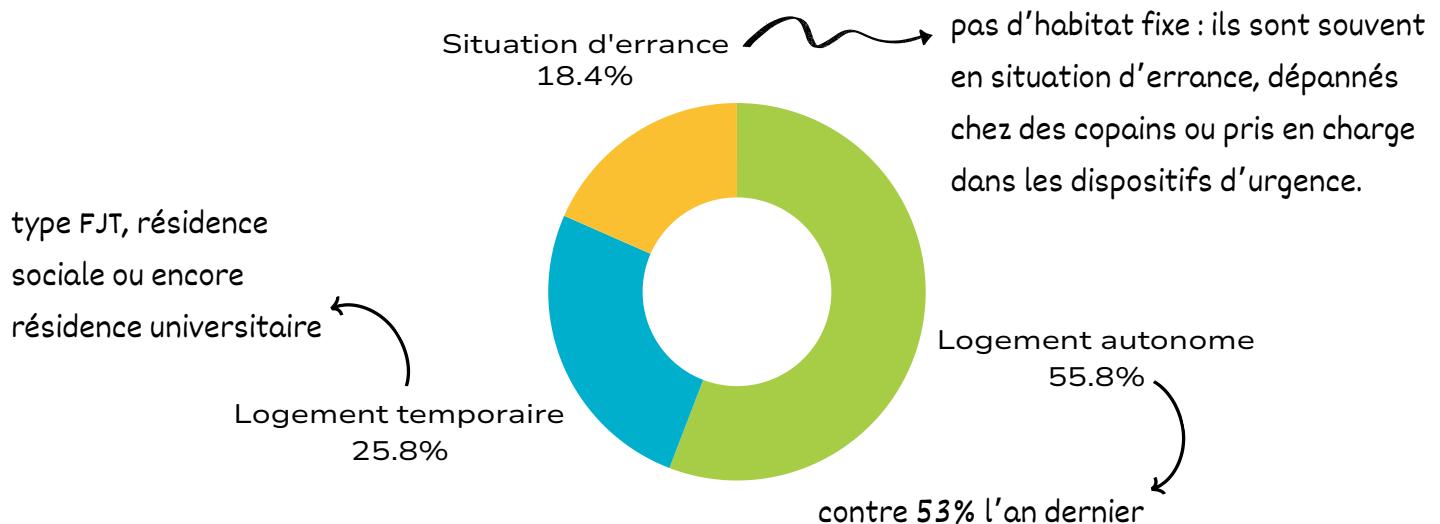
L'EPIDE : qu'est-ce que c'est ?

L'EPIDE est un établissement public co-financé par les ministères chargés de l'emploi, de la ville et du fonds social européen. Ce n'est ni une école, ni un centre de formation c'est surtout un lieu dans lequel des professionnels accompagnent et aident les jeunes de 17 à 25 ans à construire un projet professionnel pour accéder à un emploi durable ou une formation. La spécificité de l'offre de service résident dans l'internat et un parcours individualisé pour tous à l'écoute des besoins et des attentes des jeunes.

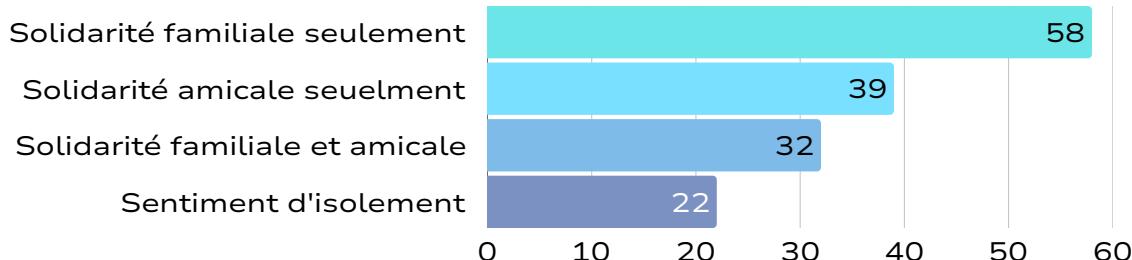
Pendant une durée de 8 mois environ

Types de résidence des personnes accompagnées

56% des personnes qui ont sollicité ACTION+ possèdent leur logement



Environnement des personnes accompagnées



59%

des personnes ayant sollicité ACTION+ en 2024 ont déclaré bénéficier d'une solidarité familiale et/ou amicale

19% peuvent compter sur leur famille et leurs amis. Dans certaines situations, ces appuis souvent très ponctuels, évitent une situation d'urgence et offrent donc pour le professionnel comme pour le jeune un temps précieux pour envisager ensemble des **solutions plus pérennes**. Leur entourage est souvent lui-même affaibli au motif que les **conditions socio-économiques sont très fragiles**.

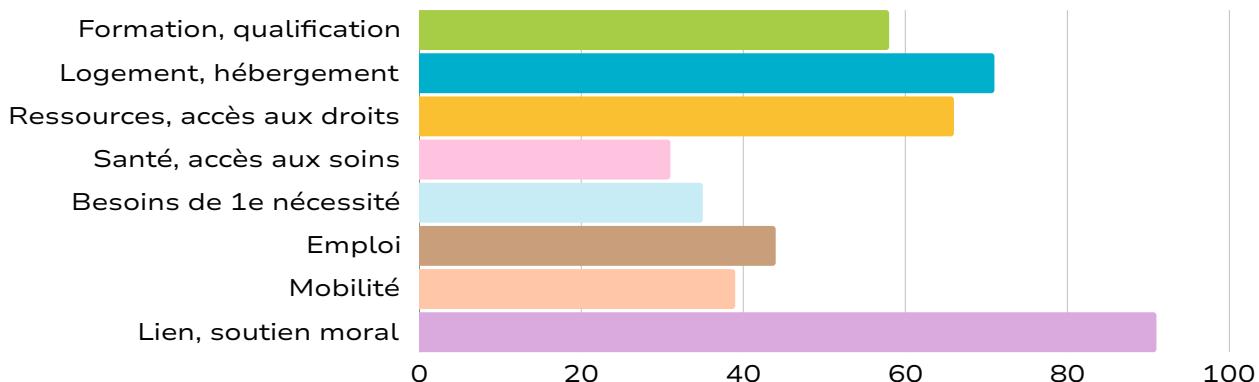
22%

ont le sentiment de vivre une situation d'isolement

Bien souvent, les problématiques sont multiples. Les professionnels vont d'abord s'attacher à **construire un lien et soutenir moralement le jeune** avec l'objectif que ce dernier retrouve de la confiance en lui et l'envie de se mobiliser.

Une évolution significative des situations

Les principaux domaines d'intervention en 2024



Les personnes accompagnées ont été toutes marquées par un parcours singulier avec un **entourage familial souvent affaibli** et une **construction identitaire quelque peu chahutée**. La projection est alors rendue difficile et nécessite très souvent un **travail de réassurance** notamment chez les plus jeunes : un préalable pour travailler une plus grande disponibilité psychique nécessaire à une dynamique d'insertion.

Tous les accompagnements proposés ont donné lieu à la construction d'un **Projet d'Accompagnement Personnalisé** (PAP).

En 2024, les référents ont accompagné 164 jeunes. 447 projets ont été négociés, soit une progression de 10,6%. Les domaines de la formation, du logement et de la mobilité représentent la quasi-moitié des accompagnements.

71 projets ont été négociés pour permettre l'accès et le maintien du logement ou de l'hébergement

Démarrer ou redémarrer sereinement dans la vie active suppose un logement à loyer modéré. C'est une phase au cours de laquelle le jeune va gagner son indépendance et rencontrer plusieurs difficultés, de la caution à l'aménagement.

39 projets autour de la mobilité

Ce domaine a été très encouragé par les référents car il constitue l'un des premiers déterminants dans un parcours d'insertion socio-professionnelle. La présence du professionnel a rassuré et par conséquent a invité le jeune à franchir le pas.

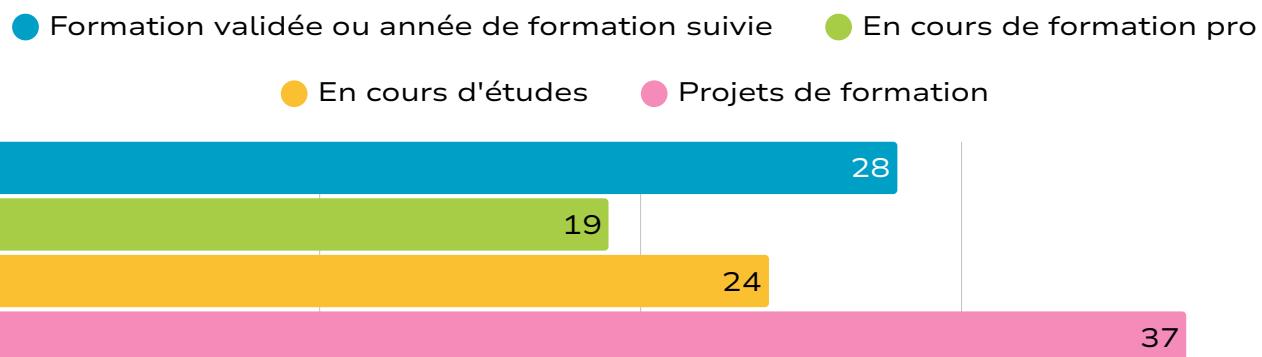
58 projets ont été négociés pour permettre l'accès et le maintien d'une formation générale ou professionnelle

Cette donnée met en évidence les efforts consentis par les jeunes et les référents en la matière, demeurant une clé importante dans l'insertion des personnes.

91 personnes concernées par le lien et le soutien moral

L'insertion durable des personnes accompagnées suppose une veille sociale importante pour prévenir des situations difficiles ou pour s'assurer que l'engagement soit maintenu. Cette forme de présence sociale, souvent mal considérée par les professionnels eux-mêmes, parfois vécue comme une « inaction » s'inscrit désormais dans une stratégie d'intervention sociale très appréciée des bénéficiaires.

L'évolution des situations en matière de formation



108 personnes dans une dynamique d'insertion professionnelle

Les référents ont accompagné **123 projets en lien avec les études, la formation professionnelle et l'emploi**. Parmi eux, **28** personnes ont validé leur formation de type CAP, BAC ou certification professionnelle.

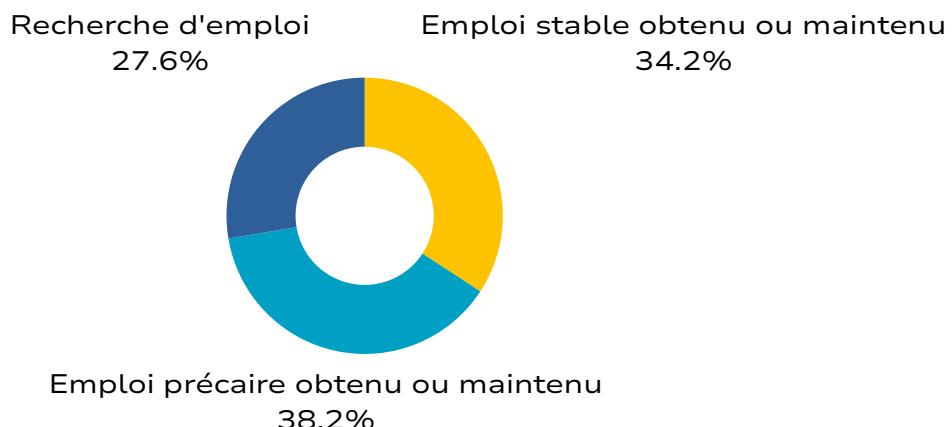
37 personnes ont commencé à se mettre en mouvement avec l'aide des professionnels dans l'optique de construire avec pragmatisme un **projet adapté à leur capacité**. Dans ce registre, les référents se sont entourés d'acteurs majeurs de l'insertion professionnelle tels que les missions locales et France Travail. Les plus éloignés de l'emploi ont été orientés vers des structures de type EPIDE offrant des formations préprofessionnelles avec l'objectif de mobiliser le jeune autour de **perspectives concrètes et adaptées**.

Pour continuer à **ouvrir le champ des possibles et faciliter la projection des jeunes**, nous avons développé notre partenariat avec des entreprises telles que FORTIL, TWELVE CONSULTING, le groupe les Mousquetaires, le groupe Odalys ou encore Smurfit Kappa.



Enfin, environ **17,8% des personnes accompagnées par ACTION+ n'ont pas eu la capacité de s'inscrire dans une dynamique d'insertion**. L'appui des référents et les dispositifs de droit commun réservés aux jeunes n'ont pas suffi. Pour beaucoup, les problèmes étaient d'ordre psychologique ou d'ordre administratif, empêchant toute insertion à court terme. L'accès aux droits et le soin sont alors devenus des priorités.

L'évolution des situations en matière d'emploi



55 personnes ont accédé ou maintenu un emploi

Pour certains, la conjoncture économique et l'appui des référents ont permis de décrocher un emploi rapidement. Sur ce point, la rencontre provoquée entre le dispositif ACTION+ et le jeune sur le point de quitter son « placement » a permis d'**éviter un moment d'inactivité toujours source de grandes difficultés**. D'autres, souvent plus âgés ont connu des parcours non linéaires alternant des phases d'activités et d'inactivités.

Parmi ces personnes :

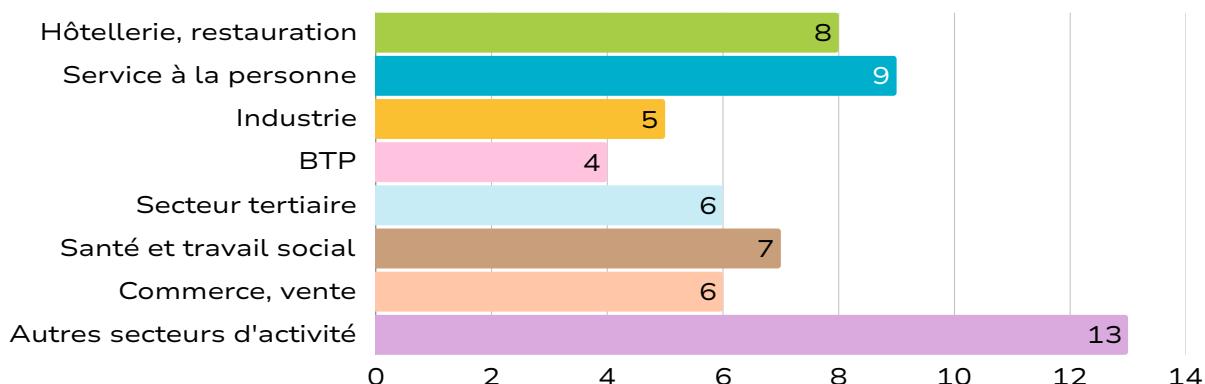
- **29** ont décroché un contrat à durée déterminée souvent en guise de première expérience. Des petits boulots malgré tout nécessaires pour entrer dans une dynamique de travail. Ici, les référents les ont encouragés à maintenir leur mission parfois dans des conditions difficiles. L'objectif était d'**acquérir de l'expérience professionnelle pour des emplois plus pérennes dans un second temps**. C'est aussi l'opportunité d'être valorisé par son travail pour être en bonne santé mentale.
- **26** personnes ont passé un cap en validant un contrat à durée indéterminée, signe de stabilité et de sérénité.

21 personnes étaient en situation de demandeurs d'emploi

Parmi eux, nous identifions deux profils :

- Les jeunes diplômés recherchant leur **premier emploi** : pour cette catégorie, trouver un emploi n'était généralement qu'une question de temps. La présence du référent ACTION+ a suffi à **sécuriser et à baliser le parcours**.
- Les **jeunes peu ou pas diplômés** alternant période de travail et période d'inactivité : l'absence d'un savoir-faire souvent associée à un **déficit de compétences psychosociales** ont rendu difficile l'accès à l'emploi. Les projets d'accompagnement ont été parfois réorientés vers des formations professionnelles voire préprofessionnelles créant les conditions d'une employabilité plus importante.

■ Répartition des emplois par secteur d'activité



Le graphique ci-dessus met en évidence les principaux secteurs d'activité dans lesquels les personnes ont trouvé ou maintenu un emploi en 2024. Nous observons une répartition des **emplois plutôt équilibrée dans 5 principaux domaines d'activité** : les services à la personne, hôtellerie/restauration, santé et travail social, commerce/vente et secteur tertiaire.

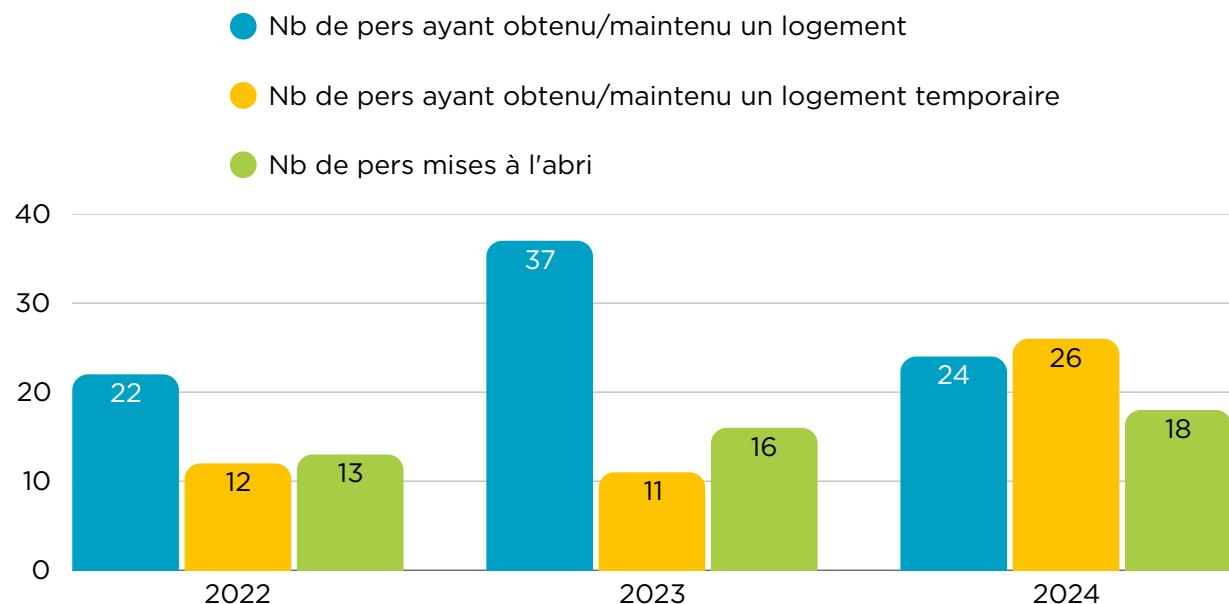
Les secteurs de la restauration et du service à la personne sont restés une constante. En revanche, les jeunes ont été plus nombreux à s'orienter sur les métiers de la santé, du travail social et de la vente.

Aussi, ces actions dites de **remobilisation** ont continué à prendre une place importante dans nos interventions. Elles ont concerné les personnes les plus fragiles, les plus éloignées de l'emploi et de la formation. Les freins sont multiples, principalement liés à un déficit de compétences ou de santé mentale fragile. Dans ce contexte, le référent ACTION+ négocie un **projet d'accompagnement axé en priorité sur la réassurance et le bien-être**.

En 2024, nous avons poursuivi notre partenariat avec les EPIDE et l'association MOUV'UP, un levier important qui a concerné 5 jeunes dont 1 mineur. Il reste à trouver des structures capables de travailler sur les **compétences « douces »**, particulièrement sur la **gestion du temps et du stress, la communication et la confiance**.

L'association MOUV'UP

■ Evolution des situations en matière de logement



24

personnes ont accédé ou maintenu un logement autonome

Les projets d'accompagnement axés sur la construction de solutions pour accéder à un logement autonome ou le maintenir a connu une baisse d'activité. Celle-ci s'expliquent par la faiblesse et la fragilité de leurs ressources ainsi qu'une **offre plus rare principalement en Ile-de-France**. Les logements dans le parc locatif privé, plus faciles d'accès, représentent 91% des baux signés. La présence des référents ACTION+ et leur sérieux dans l'accompagnement des personnes ont rassuré les propriétaires et ont permis dans la plupart des cas, la validation du bail.

26

personnes ont accédé à un logement temporaire

L'accès au logement temporaire constitue souvent une **étape nécessaire pour sécuriser les parcours**, le temps de créer les conditions d'un accès vers un logement plus pérenne. Concrètement, les types de logement mobilisés ont été principalement les **Foyers Jeunes Travailleurs (FJT)** et les **résidences universitaires**.

En 2024, plus que d'habitude, ce type de logement a fait partie des réponses par défaut face à la difficulté de trouver des logements autonomes. Dans ce segment, le **travail partenarial** initié par les référents a été important et a permis de mobiliser rapidement des logements sur une durée limitée à des conditions tarifaires plus abordables que le logement autonome. Sans surprise, la région Ile-de-France reste saturée. La vacance des petits logements est très faible avec de surcroît une qualité de l'habitat souvent dégradée.

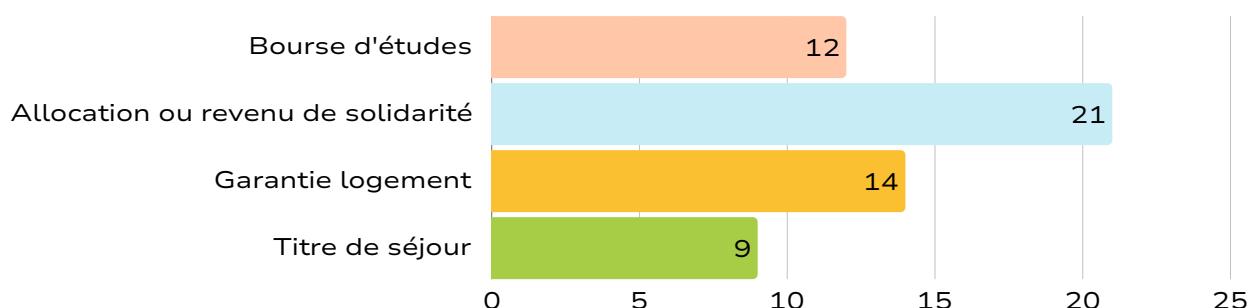
18

personnes mises à l'abri

Le nombre de personnes en situation d'errance a connu une nouvelle **augmentation en 2024 à hauteur de 12,5%**. Parmi celles-ci, nous avons identifié 3 mineurs âgés de 17 ans dont les retours en famille s'étaient mal passés. Les autorités ont été souvent rappelées à leur responsabilité par les référents mais le flux des enfants en attente de placement a rendu secondaire le traitement de ces situations. Quant aux majeurs, les difficultés familiales (conflits, violences conjugales, abus...), économiques (perte de travail, impayé de loyers...) ou encore les problématiques de santé (psychique, dépendance...) ont rendu l'accès au logement temporaire très difficile. **Créer ou recréer les conditions satisfaisantes pour accéder au logement requiert du temps et de l'énergie**. En attendant, les jeunes soutenus par les référents ACTION+ ont multiplié les **solutions provisoires en mobilisant l'entourage** familial, amical et les partenaires associatifs. Les référents puisent également dans l'enveloppe du dispositif des **aides financières directes** pour éviter que les situations ne se dégradent davantage.

■ Evolution des situations en matière de ressources et à d'accès aux droits

Les dispositifs à l'égard des jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité sont nombreux. Les **conditions d'accès particulièrement restrictives** ont nécessité que les professionnels d'ACTION+ aient une bonne maîtrise de leur fonctionnement pour bien orienter les jeunes en fonction de leur situation. Ci-dessous les aides obtenues en 2024 :



■ En matière d'études

12

personnes ont décroché une bourse scolaire

La **stratégie nationale de protection de l'enfance** prévoit une mesure qui consiste à attribuer automatiquement un **niveau maximum de bourse d'études supérieures pour toutes les personnes ayant connu un placement dans les cinq années précédant la majorité**. La multiplication des actions de prévention dans les établissements a permis d'alerter les jeunes comme les éducateurs familiaux sur l'importance d'établir les demandes de bourse en bonne et due forme au bon moment. Malgré les efforts, quelques jeunes engagés se sont retrouvés au démarrage de leurs études sans aucune ressource. Dans ce cas de figure, le référent ACTION+ a permis une aide financière en attendant la perception de la bourse nationale étudiante.

■ En matière d'insertion professionnelle

21 personnes ont accédé à une **allocation**

- **3 personnes** ont obtenu l'allocation d'**Aide au Retour à l'Emploi (ARE)** après une période de travail
- **7 personnes** ont perçu le **revenu de solidarité active** dont 3 au titre du statut « mère isolée »
- **4 jeunes majeurs** ont obtenu une allocation dans le cadre d'un **contrat jeune majeur**
- **2 volontaires** ont perçu une allocation mensuelle « **EPIDE** »
- **5 jeunes** ont bénéficié d'un **Contrat Engagement Jeune (CEJ)** signé avec la mission locale.

L'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est un revenu de remplacement versé par France Travail (anciennement Pôle emploi), sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privés d'emploi.

Le jeune inscrit en **EPIDE** bénéficie d'une allocation EPIDE de **460 € par mois**, non imposable.

Une prime de 92,29 € par mois lui est également versée s'il trouve un emploi durable ou une formation qualifiante après avoir quitté l'Épide. Il perçoit cette prime 3 mois après la fin de son parcours.

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Le contrat d'engagement jeune est un dispositif destiné à aider les jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité. Il consiste en un accompagnement intensif vers l'emploi ou un contrat d'apprentissage associé à une aide financière.

Dans chaque situation, un échange s'est engagé entre le référent ACTION⁺, le jeune et le service compétent pour **négocier une allocation et renforcer l'accompagnement**. C'est une manière de **mettre toutes les chances du côté du bénéficiaire pour que ces dispositifs deviennent un véritable tremplin vers l'emploi**.

■ En matière de logement

14 personnes ont obtenu une **caution**

L'obtention du versement du dépôt de garantie pour obtenir un logement dans le parc public ou privé est obligatoire. L'organisme public « **Action Logement** » a été sollicité à chaque projet. Un dossier administratif en bonne et due forme et la présence du référent ACTION⁺ dans l'accompagnement de la personne ont continué à rassurer les propriétaires et donc faciliter l'accès au logement.

■ En matière de droit administratif

9

jeunes majeurs isolés étrangers (JMIE) ont obtenu ou renouvelé leur titre de séjour mention « Etudiant » ou « Salarié »

Le travail des référents ACTION⁺ a été important dans la mesure où ces jeunes vivent avec une épée de Damoclès permanente. Au-delà des aides financières d'ACTION⁺ versées pour répondre aux besoins de logement, d'alimentation et d'hygiène, les référents ont continué à travailler avec l'appui d'un avocat, Maître Saïdi, et des acteurs associatifs spécialisés dans le droit des étrangers. L'objectif est d'obtenir des conseils et **faire valoir leurs droits auprès des préfectures**.

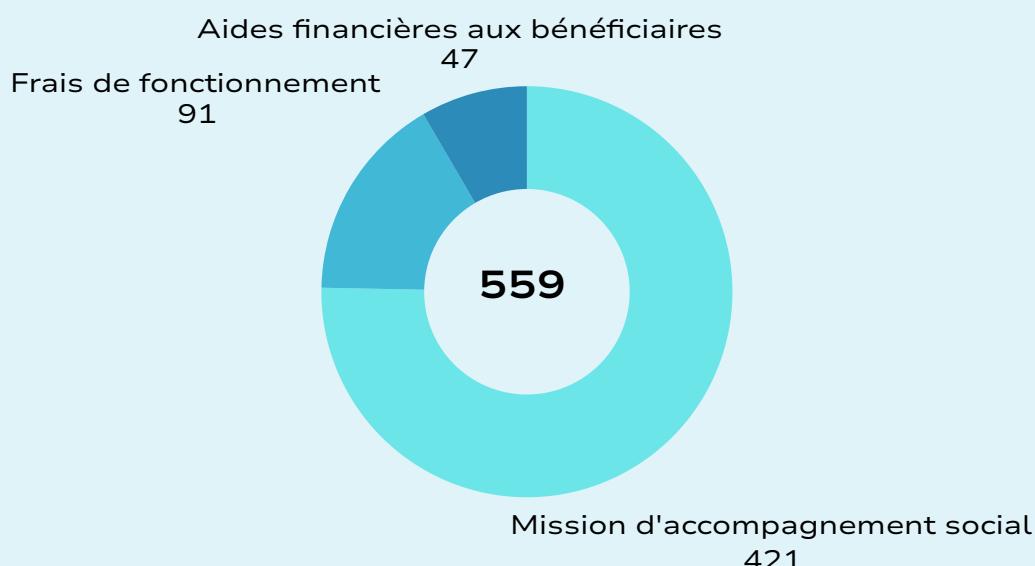
En 2024, ce sont les jeunes du département de l'Essonne qui ont connu les plus grandes difficultés pour renouveler leur titre de séjour. Les prises de RDV se font systématiquement en ligne selon des plages horaires disponibles sans que celles-ci soient toujours possibles. Une situation compliquée qui conduit parfois les personnes à arrêter leur travail au motif que la demande soit restée sans réponse.

Budget réalisé 2024 (en milliers d'euros)

En 2024, les dépenses réelles ont représenté **96 % des dépenses prévisionnelles**. L'écart s'explique principalement par :

- Une activité moins importante que prévu dans le département de l'Aube. Dans ce territoire, la référente ACTION⁺ est indépendante (statut auto-entrepreneur). Elle n'a pas été sollicitée par des jeunes ni par des actions de prévention par le Village du territoire.
- L'utilisation des aides financières allouées aux jeunes a été sous-consommée avec un écart de 32% par rapport au budget prévisionnel. Cet écart s'explique par une **meilleure connaissance par les référents et les jeunes des ressources disponibles sur le territoire et un traitement des situations s'inscrivant davantage dans une logique partenariale**. L'an prochain, cette dotation passera de 70 000 euros à 60 000 euros. Cette enveloppe est en effet, et à juste titre, sous-utilisée chaque année.

Répartition des dépenses



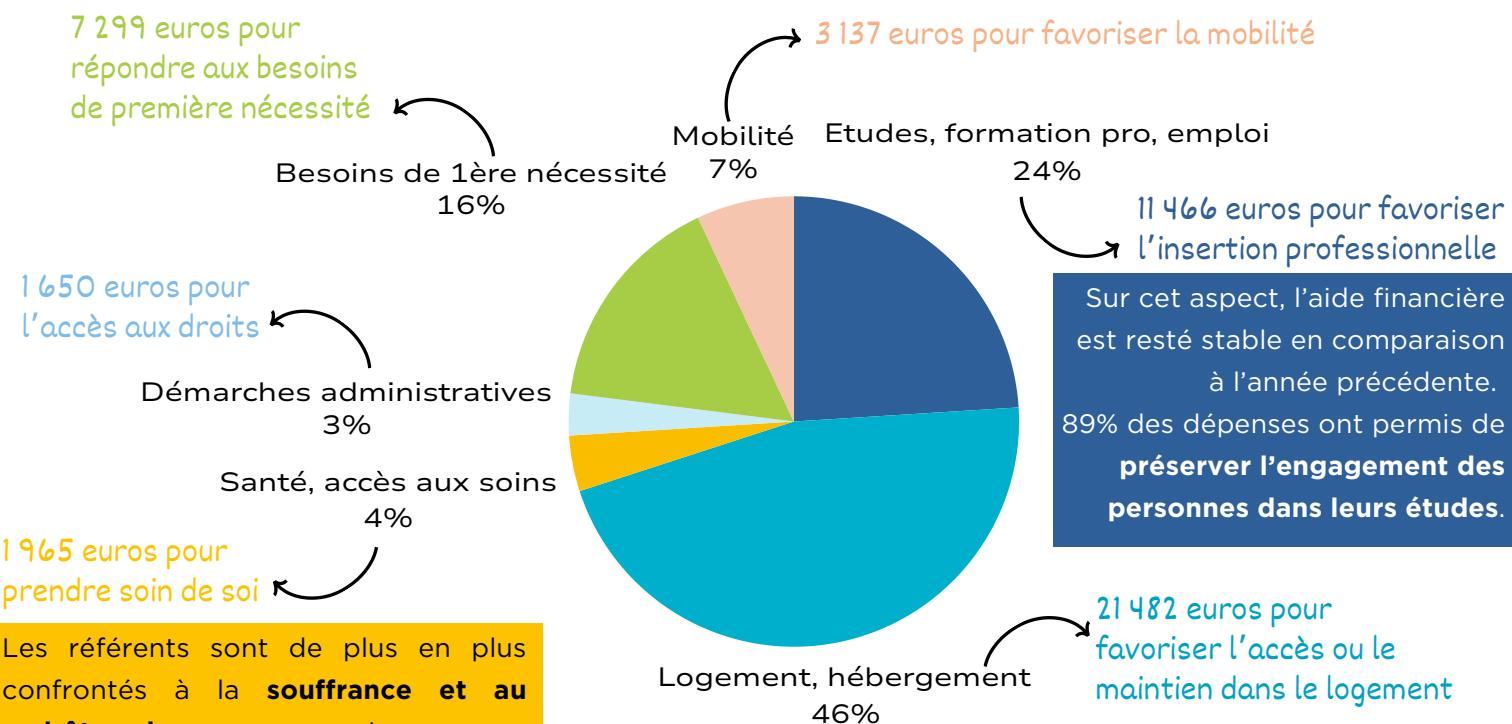
Les aides aux bénéficiaires

Bien que la dépense « aides financières aux bénéficiaires » soit en léger recul, le nombre d'aides financières validées en 2024 est passé de 109 à 111.

46 999 euros ont été engagés par les référents pour aider à la réalisation de projets ou dépasser une difficulté ponctuelle. Les dépenses ont été réparties de la manière suivante :

Nous remarquons une progression de 13,7% en comparaison avec l'année précédente, témoin de **situations de précarité plus nombreuses**. Ces aides ont apporté des réponses essentiellement en matière d'alimentation et d'hygiène. Pour une partie des situations, les référents ont combiné leurs forces avec les acteurs locaux (Croix Rouge, assistante sociale de secteur, fond social lycéen, Génération77...) pour faire en sorte que les personnes accompagnées puissent **subvenir à leurs besoins premiers, le temps de voir leur situation évoluer**.

La mobilité des personnes reste un levier puissant dans leur parcours d'insertion. L'essentiel de cette dépense a contribué au **financement de 8 permis de conduire**. Le nombre de permis engagé augmente chaque année avec de multiples sources de financement nous mettant dans une logique de co-contribution. 8% a été consacré au financement de **cartes de transport** dans l'optique que les jeunes restent mobiles et soient dans une recherche active de formations ou d'emplois.



Les référents sont de plus en plus confrontés à la **souffrance et au mal-être des personnes**. Le manque de confiance en soi et la mésestime de soi ont été les principales causes identifiées. La collaboration avec des **professionnels spécialisés dans le domaine de la santé mentale** s'est diversifiée. Dans ce cadre, 5 projets de soin ont été financés pour permettre une équithérapie, des consultations chez deux psychologues puis une prise en charge chez une neuropsychologue.

Pour la première fois nous assistons à une baisse significative de 8,4 % des aides financières en matière de logement. Les propriétaires se sont familiarisés avec la garantie VISALE et ont accepté plus facilement de louer leur logement. Le réseau de la Fondation a été davantage mobilisé. Enfin, les référents ont récolté les premiers fruits de leur travail se traduisant notamment par une **stabilité plus importante des situations**. Les bénéficiaires les plus en difficultés sur cet axe ont été les personnes ayant vécu une transition difficile entre la sortie de placement et l'accès au premier logement ainsi celles qui se sont retrouvées en situation de dettes locatives importantes.



ACTION⁺

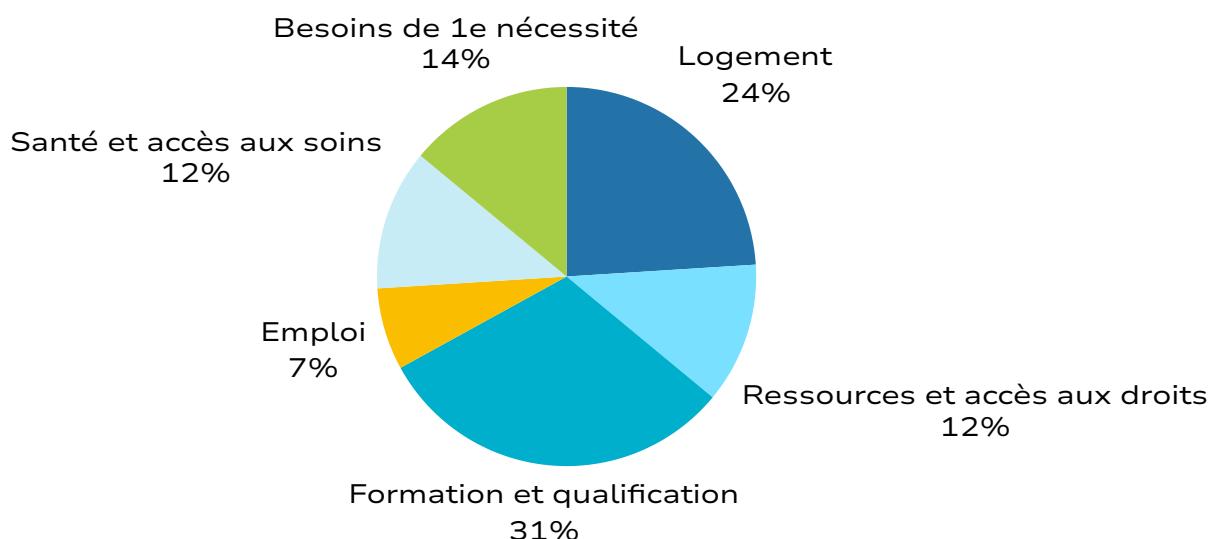
**dans une logique
partenariale**





Contribution des partenaires dans l'évolution des situations

Plus que jamais, les membres du dispositif ACTION+ ont inscrit le travail partenarial dans leurs pratiques professionnelles, le considérant comme un incontournable. Par cette démarche, les référents se sont dotés de compétences interdisciplinaires et de moyens supplémentaires avec l'objectif de répondre précisément aux besoins et aux attentes des personnes dans tous les domaines. Leur contribution a facilité l'évolution des situations. Le partenariat d'entreprises va plus loin en créant des opportunités, l'occasion pour les jeunes de se confronter à d'autres environnements via une expérience professionnelle. Le graphique ci-dessous met en évidence le taux de contribution des partenaires par domaine d'intervention.



En 2024, la contribution partenariale dans l'évolution des situations est restée forte dans les secteurs de la **formation** et du **logement**. Toutes les entreprises partenaires ont permis de soutenir la formation des jeunes par un financement et/ou par une expérience professionnelle en leur sein. Lorsque la formation était externe à l'entreprise, son financement pouvait être conditionné par la présence d'un mentor dont l'objectif était de suivre le jeune dans son parcours professionnel.

Le domaine de la santé a encore progressé avec des praticiens libéraux plus diversifiés (sophrologue, équithérapeute, psychologue...) pour une **réponse médicale plus pertinente**. A ce sujet, les référents avec les jeunes ont multiplié les expériences pour parfois sortir des logiques habituelles aux résultats insatisfaisants. Le travail est long et fastidieux mais à défaut de solutions rapides, les récents bilans ont souvent démontré une confiance retrouvée chez les patients.

Enfin, les réponses aux besoins de première nécessité ont continué à augmenter en 2024. **Le secteur associatif est le plus dynamique** avec des réponses très concrètes aux besoins d'hygiène et d'alimentation. L'association « Génération 77 », la Croix Rouge et la Banque alimentaire ont contribué à ne pas laisser les situations se dégrader.

ACTION⁺

la suite ?

Perspectives

Le dispositif ACTION+ a vocation à s'inscrire dans une **démarche d'amélioration continue** pour augmenter la qualité de l'accompagnement des personnes. Cette ambition suppose de développer des axes s'appuyant sur les objectifs suivants.

■ Axe 1 : Prévention des sorties

- **Être repéré** par les jeunes en situation de placement dès 16 ans par le biais d'une rencontre collective
- **Etablir systématiquement une rencontre** entre le jeune bientôt majeur et le référent ACTION+ pour lui présenter le dispositif ACTION+
- **Permettre la préservation du lien** en prenant des nouvelles quelques semaines et mois après la sortie du jeune majeur
- **Initier un bilan annuel avec chaque Village** ou par département pour partager un retour d'expériences ACTION+ dans un process d'amélioration continue



■ Axe 2 : Partenariat

- **Structurer** le travail partenarial
- **Initier un bilan annuel avec chaque entreprise** partenaire dans l'optique d'une collaboration plus dynamique



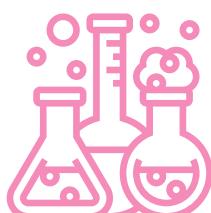
■ Axe 3 : Communication

- **Informier les équipes** éducatives des établissements sur le fonctionnement du dispositif
- **Interviewer les entreprises** sur les résultats de notre collaboration
- **Réaliser un podcast** sur le métier de référent ACTION+
- **Réaliser des projets collectifs** et communiquer sur les projets collectifs notamment sur la course internationale a bord du trois-mâts « Le BELEM »



■ Axe 4 : Développement

- **Expérimenter un programme de mentorat** à destination des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif ACTION+ et des jeunes pris en charge par les établissements



Conclusion

Pour la quatrième année consécutive, le dispositif ACTION+ a connu une relative stabilité dans le nombre de personnes accompagnées pour s'établir à **164 personnes dont 61 primo-arrivants**. Dans le même temps, les professionnels ont rencontré **126 jeunes dans le cadre de nos actions de prévention**, le signe d'une **collaboration plus importante avec les Villages dans l'intérêt des futurs majeurs**.

Désormais, une rencontre collective à destination des jeunes âgés de 16 ans s'inscrit peu à peu dans les esprits et vient renforcer la **sécurisation des parcours**. Outre cette action, les efforts ont été principalement concentrés sur la réflexion et la mise en œuvre d'un soutien plus soutenu aux jeunes, d'une collaboration renforcée avec nos partenaires d'entreprise et d'une déclinaison plus territoriale des actions menées par le comité des anciens.

En effet, les professionnels n'ont cessé de penser leurs pratiques par le travail d'équipe et la formation dans l'optique de **créer les conditions d'une insertion socio-professionnelle durable**. Initier au développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées, les référents ont réajusté leur posture, leur place et leur rôle dans l'accompagnement en les rendant plus **« acteurs » de leurs projets**.

Dans le même temps, nous avons continué à renforcer et diversifier le travail partenarial avec l'objectif de se doter de compétences interdisciplinaires et ainsi multiplier les opportunités et les solutions. Ces nécessaires coopérations s'inscrivent dans le cadre de leur responsabilité sociétale et environnementale (RSE). A ce titre, nous remercions une nouvelle fois l'association MOUV'UP, la société ZUB, le groupe Servier, la Caisse d'Epargne Ile de France, le groupe FORTIL, le groupe Odalys vacances, Smurfit Kappa, TWELVE CONSULTING ainsi que les nouveaux partenaires AXA France, ACACOMIA et le groupe Vinci, sans qui les opportunités proposées aux jeunes n'auraient jamais existé.

En 2024, les huit référents ont soutenu 164 jeunes avec pas moins de 447 projets négociés, particulièrement dans les domaines de la formation, du logement et de la mobilité, représentant 50 % des accompagnements. 46% des personnes ont connu une deuxième année d'accompagnement et 14% une troisième année, une opportunité pour les jeunes comme pour les référents de « s'attaquer » aux causes racines souvent en lien avec des problématiques de santé. Ce sont des personnes souvent fragiles du fait de leur handicap, de leur isolement ou de leur situation économique défavorable, parfois doublement pénalisées par une mobilité rendue difficile notamment en milieu rural.

Enfin, deux perspectives importantes vont être développées en 2025 : une concerne la participation d'un référent ACTION+ et de 5 jeunes adultes dans le cadre d'une course internationale sur le mythique trois-mâts « Belem » et l'autre porte sur la définition et la mise en œuvre d'un programme de mentorat à destination des personnes en situations de placement ou après le placement.

ACTION+



Fondation ACTION ENFANCE
4 rue du Texel - 75014 PARIS

www.actionenfance.org

